

Séance du Jeudi 24 septembre 2015

L'An Deux Mille Quinze, Et le Jeudi 24 septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SINGLIT Benoît

Présents :

M. SINGLIT Benoît, Me BEGNY Agnès, Me MASLACH Marie-Odile, M. DEGLAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, Me POISSON Evelyne, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David.

Absents excusés : Mes TASSOT Valérie, CARPENTIER Mélanie, M. CAMUSET Olivier

Secrétaire de séance : Me BEGNY Agnès

Date de la convocation : 18.09.2015

Date d'affichage de la convocation : 18.09.2015

Nombre de Conseillers afférents au conseil municipal :	15	Pour :	11
Nombre de Conseillers en exercice :	14	Contre :	0
Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération :	11	Abstention :	0

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le mardi 30 juin 2015, n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve ; l'ordre du jour est également approuvé. Le Maire déclare la séance ouverte et expose ce qui suit :

TRAVAUX :

Caserne :

Le Maire précise le commencement des travaux par le SDIS en juillet, commandés à l'Entreprise PONCIN. Il évoque la réclamation déposée en mairie, au SDIS, et à l'entreprise, par M SAUCE Didier du Chesne, au sujet du jardin qu'il exploite en partie, sur la parcelle CCAS mise à disposition pour la construction de la caserne.

Il réclame un dédommagement pour les produits potagers qui ont été détruits par l'entreprise, avant de les avoir récoltés. Le Maire informe l'assemblée avoir présenté un courrier réponse au demandeur indiquant l'impossibilité pour la commune d'engager une indemnisation, n'étant pas le maître d'ouvrage de ces travaux.

Stationnement cimetière :

M SINGLIT Benoît informe le conseil du dépôt de terre réalisé pour aménager des stationnements au cimetière, sur la parcelle récemment acquise. Me SEMBENI Peggy demande si une entreprise est prévue pour accomplir un enrochement ; le Maire avise l'assemblée de la nécessité d'attendre une période sèche avant de réaliser cet enrochement, et par conséquent le choix de l'entreprise n'est pas encore déterminé.

Terrain de foot :

Le Maire et M GROUD David évoquent leurs relances auprès l'entreprise RAGUET pour évacuer les pierres du stade ; effectivement les travaux commandés pour l'agrandissement du terrain sont prévus par Eurovia pour septembre/octobre.

Les pierres évacuées pourront ainsi être utilisées pour la réalisation des stationnements du cimetière.

M BIENVENU Bernard propose de solliciter des conseils à l'entreprise Eurovia, lors des travaux communaux à venir, au sujet des niveaux de stationnement à respecter.

Voirie :

Le Maire informe le conseil municipal du début des travaux de réfection de voirie pour le 25.09.2015 : L'entreprise débute par la rue de l'Ermitage, puis ensuite suivront la rue des Cannes et de l'Eglise.

N° 1-2015-VI : Réfections partielles des rues dégradées.

Le Maire rappelle le souhait de l'assemblée de prévoir une réfection des rues comportant des dégradations partielles. Dans la continuité des travaux en cours rue des Cannes, de L'Ermitage et de l'Eglise, l'entreprise Eurovia, 08200 SEDAN, soumet la proposition la moins élevée pour un montant de :

17 941,30 € HT soit 21 529,56 € TTC

Sont concernées par ces travaux les rues suivantes :

Rue de la Sucrierie, Rue du Petit Moulin, Rue d'Assault, Rue du Clos Dantier et Rue du Clos Madoue.

L'assemblée accepte à l'unanimité le devis cité ci-dessus et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

BATIMENTS

-Escalier extérieur Mairie :

Le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise ROUY Blaise 08400 d'un montant de : 1375.00 € HT – 1650.00 € TTC (moins élevé que celui de ART Métal de Voncq 1808.40 € HT – 2170.08 € TTC) pour l'installation d'une rampe, à l'escalier extérieur de la mairie.

-Abris Bus :

Après Avis de l'ABF, l'assemblée autorise Le Maire et la Vice-Présidente de la Commission Bâtiments, Me SEMBENI Peggy, à solliciter des devis à diverses entreprises pour l'installation de deux abris bus dans la commune : un vers les logements Habitat 08 et un autre derrière la mairie.

-Logements communaux :

Me SEMBENI Peggy rapporte avoir fait le point des logements communaux : elle propose d'améliorer l'isolation de ceux-ci :

- par la pose de portes isolantes pour les caves et greniers,
- par le calorifugeage
- et l'installation de VMC,

Pour un montant global de 2 400 € TTC : l'assemblée accepte.

-Proposition par les locataires d'acquérir le logement 5 rue Cadot :

Le Maire fait part de la demande formulée par les locataires du 5 rue Cadot sollicitant la possibilité d'acquérir le logement.

L'assemblée ne souhaite pas se prononcer sur le principe même de la vente de ce bien, avant d'en avoir reçu l'estimation des domaines.

N° 2-2015-VI : agenda AD AP : programmation sur 6 ans

Le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription dans la démarche de l'AD'AP par délibération N° 7.2014.X du 17.12.2014.

Il expose à l'assemblée la nécessité d'étaler les travaux sur une durée de 6 ans, compte tenu des diverses structures à adapter, et par conséquent du coût engendré ; il rappelle également l'incertitude annoncée des dotations d'état.

L'assemblée accepte à l'unanimité la présentation de l'AD'AP programmé sur 6 ans, et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette démarche dans ces conditions.

N° 3-2015-VI : Dématérialisation : adhésion à la société publique locale : SPL-Xdemat

L'assemblée accepte la dématérialisation totale des actes comptables afin d'éviter des envois sous pli onéreux à la nouvelle Trésorerie du Vouzinois, présentée par la société X PL DEMAT pour un montant de 330 € HT/an - s'y ajoute l'acquisition de la signature électronique d'un montant de : 155 € HT pour trois ans.

N° 4.2015.VI : Transfert de la compétence « communications électroniques » au sens de l'article L. 1425-1 du Code générale des collectivités territoriales à la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

-Le déploiement du Très Haut Débit (THD) pour tous constitue l'un des plus grands chantiers national d'infrastructure pour la prochaine décennie. Il vise à répondre aux enjeux économiques et sociaux majeurs de notre société en luttant contre la fracture numérique (Loi du 17 décembre 2009 relative à la fracture numérique).

Sur l'ensemble du territoire français, les collectivités territoriales, les intercommunalités et leurs groupements ont un rôle majeur à jouer dans la réussite du déploiement de réseau THD. Elles peuvent ainsi intervenir à plusieurs stades :

- Très en amont, en élaborant, au niveau départemental, des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN/ Article L. 1425-2 du Code général des collectivités territoriales). Ces documents indicatifs font **l'état des lieux de la couverture** numérique et des réseaux existants et identifient les projets en cours ou envisagés. Ils présentent également la vision du territoire en matière de couverture numérique et les scénarios d'action ainsi que les moyens nécessaires pour y parvenir, selon une stratégie favorisant la cohérence entre l'investissement privé et l'intervention publique.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le transfert à la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise de la compétence « Communications électroniques », au sens des dispositions des articles L. 1425-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-Proposition adoptée à l'unanimité.

POINT BAIRON

Le Maire expose le bilan de l'activité du camping pour la saison 2015 en rappelant les dates d'ouverture : du 27.04 au 30.09.2015.

L'état des lieux est prévu le 30.09 avec les responsables du Conseil Départemental.

La saison 2015 enregistre les résultats suivants :

Recettes de : 30 500 € pour les emplacements correspondant aux séjours de 4 000 personnes environ.

La recette 2014 était de 16000 €.

Le Maire reprend les informations dernièrement détenues au sujet de l'avenir du camping : une vente éventuelle pour 2017 avait été évoquée dans les services du département qui a été démentie par la suite ;

Le Conseil Départemental opérerait plus pour un bail emphytéotique avec la commune ; dans cette hypothèse, la commune pourrait mettre le camping en gérance au bénéfice d'un particulier, en contrepartie d'un loyer. Cette solution obligerait la remise en état des réseaux d'eau et sanitaires entre autre, à la charge de la commune.

M. GROUD David demande la prévision du coût de ces travaux.

Me PAILLARD Carol pose la question de la station d'épuration de Bairon et de son fonctionnement ; Le Maire confirme la nécessité de revoir ce dossier dans son ensemble et de maintenir la gestion de cette structure par le Conseil Départemental.

SIVOM

Le Maire décrit la cantine organisée par le SIVOM dans la salle des fêtes du Chesne sous convention.

Le service donne satisfaction auprès des enfants et parents.

Le conseil départemental propose au SIVOM d'uniformiser les horaires scolaires entre Briulles/Bar et Le Chesne, car cette disparité oblige deux transports distincts avec un surcoût de 150 000 €. Une réunion sera organisée entre les parties concernées pour envisager une solution dès la rentrée de la Toussaint.

SITE DU COLLEGE

Le Maire évoque à l'assemblée l'organisation d'une réflexion réunissant, Mes POISSON Evelyne, BOISSEL Véronique et SEMBENI Peggy, lui-même, Le bureau du SIVOM, l'ADMR et Familles Rurales, pour travailler sur le projet de conversion du site en M.A.M.I. (Maison d'Accueil Multiservices Intergénérationnelle)

Les membres du SIVOM estiment le projet trop lourd pour leur collectivité.
L'ADMR s'intéresse à cette idée en réfléchissant sur le thème du : « Habiter autrement »

M. SINGLIT Benoît expose aussi avoir pris contact avec le responsable de PLURIAL 08200 Sedan et de HABITAT 08. Le premier investirait plutôt dans de l'habitat mixte en partant d'une démolition et d'une reconstruction totale. M. Schouft responsable Habitat 08, intéressé par cette démarche, explique être régulièrement contacté pour ce type de projet, mais avoir des procédures longues à mettre en place.

Un problème majeur se dessine cependant : effectivement la structure du site contient des parties amiantées. Une transformation ou une démolition obligent à un recyclage de l'amiante très onéreux.

Le Maire informe l'assemblée de sa rencontre prévue sur site fin octobre avec la directrice des services départementaux et la conseillère départementale Anne FRAIPONT, pour mener une réflexion sur le devenir de cette structure.

COMMUNE NOUVELLE

M SINGLIT Benoît expose aux membres du conseil le projet de Charte de Commune Nouvelle entre LE CHESNE, SAUVILLE, LES ALLEUX et LOUVERGNY. Il rappelle la pertinence de ce projet pour maintenir et bénéficier de meilleures dotations d'état.

Les réunions entre élus concernés ont permis d'étayer les principes du mode de gouvernance, en préservant le dynamisme de chaque commune.

Le conseil municipal du Chesne resterait entier et les autres communes seraient représentées par 3 à 6 de leurs conseillers. Le travail se poursuit et chaque commune sera amenée à délibérer individuellement sur l'inscription ou non dans le processus. Les résultats seront connus vers le 10 novembre.

M GROUD David indique l'intérêt d'une telle démarche notamment par rapport à Bairon et au canal, pour un projet comme la voie verte par exemple.

DIVERS

Me PAILLARD Carol demande s'il est prévu d'organiser un ramassage de vêtements à offrir aux réfugiés. M SINGLIT Benoît exprime la possibilité d'être contacté par le Sous-Préfet de Vouziers, pour accueillir des réfugiés dans la commune.

Me PAILLARD Carol rappelle le manque de civisme des habitants par rapport aux rejets de déchets divers et inappropriés, dans le réseau d'eaux usées. Les employés communaux débouchent et nettoient ces canalisations chaque semaine afin d'éviter des pannes et dommages de pompes.

Prochain Conseil Municipal :	03.11.2015 à 20 h 30
Réunion d'information publique à la salle des fêtes :	20.11.2015
Vœux du maire à la salle des fêtes :	08.01.2016 à 20 h 00

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 30.